



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES VOSGES

ARRONDISSEMENT D'EPINAL

CANTON D'EPINAL 1

COMMUNE DE CHANTRAINE

**Séance du Conseil Municipal
en date du 14 DECEMBRE 2023**

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois le Quatorze Décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué (convocation en date du 06/12/2023 affichée le 06/12/2023), s'est réuni en séance publique à la Mairie de Chantraine sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

Etaient présents : Monsieur Marc BARBAUX, Maire, Mesdames Brigitte GILLE, Sandrine HINGRAY, Audrey HUSSON et Messieurs Michel AUBERT, Jean-Daniel BOXBERGER, Jean-Pascal VALDENNAIRE, **Adjoint**, Mesdames Agnès BOUDOT, Elise COLIN, Martine OHNIMUS, **Conseillères Municipales déléguées**, Mesdames Marie-Noëlle DUMARTIN, Anne-Marie GIRARDIN, Charlotte GÖTTMANN, Anne VIGUIER et Messieurs Sébastien BAUR, Jacques CHAPON, Clément CLAUDEL, Patrick DORGET, Gérard HUMBLLOT, Max RICHARD, **Conseillers municipaux**.

Etaient excusés : Madame Marie-Laure MULOT (pouvoir à M. BOXBERGER), et Monsieur Mickaël ROBERT (pouvoir à M. AUBERT).

Etait absent : Monsieur Slim HARDIAL.

Formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en exercice : ... 23

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de conseillers votants : 22.

Madame Brigitte GILLE a été désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance (30 novembre 2023) est lu et adopté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

- 1°/ *Finances – Engagement des crédits d'investissement.*
- 2°/ *Composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols de la Région Grand Est ».*
- 3°/ *Avenant à la convention visant au partage des coûts de prospective dans le cadre de l'établissement d'un schéma directeur du réseau de chauffage urbain.*
- 4°/ *Identification des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ZAENR.*
- 5°/ *Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Vosges.*
- 6°/ *Autorisation de passage d'un itinéraire de randonnée à vélo tout terrain sur le territoire de la commune.*
- 7°/ *Reconduction de l'organisation du temps scolaire.*
- 8°/ *Informations et questions diverses.*

Le Conseil Municipal a acté les décisions suivantes :

Délibération N° 1 – Finances – Décisions budgétaires – Budgets et comptes – Divers actes budgétaires – Engagement des crédits d'investissement.

Rapporteur : Madame HUSSON Audrey, adjointe aux finances.

A l'unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

AUTORISE le Maire à **engager, liquider et mandater** les **dépenses d'investissement** jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2024, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et par programme d'investissement, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et hors restes à réaliser :

- OPERATION 140** : dans la limite de 1 875 € (achat terrains)
OPERATION 141 : dans la limite de 2 175 € (étude de projets communaux)
OPERATION 150 : dans la limite de 925 € (ateliers municipaux)
OPERATION 152 : dans la limite de 3 750 € (aménagement cimetière)
OPERATION 187 : dans la limite de 9 440 € (bois forêts)
OPERATION 188 : dans la limite de 3 000 € (matériel administratif)
OPERATION 190 : dans la limite de 1 725 € (appareil technique matériel outillage)
OPERATION 212 : dans la limite de 1 925 € (équipement Maison Grandemange)
OPERATION 213 : dans la limite de 14 515 € (aménagement des bâtiments communaux)
OPERATION 218 : dans la limite de 51 759 € (réfection voirie et aménagement)
OPERATION 223 : dans la limite de 9 273 € (équipement des écoles)
OPERATION 231 : dans la limite de 8 325 € (éclairage public)
OPERATION 236 : dans la limite de 5 250 € (installation climatique des bâtiments communaux)
OPERATION 237 : dans la limite de 16 964 € (aménagement des espaces publics)
OPERATION 241 : dans la limite de 35 892 € (terrain multisport)
OPERATION 244 : dans la limite de 2 270 € (réseau incendie)
OPERATION 245 : dans la limite de 750 € (équipement public pour manifestations)
OPERATION 246 : dans la limite de 11 250 € (matériel roulant)
OPERATION 247 : dans la limite de 40 372 € (allée Paul Decauville)
OPERATION 248 : dans la limite de 25 192 € (bibliothèque).

Délibération N° 2 – Environnement – Composition de la « conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols de la Région Grand Est ».

Rapporteur : Monsieur BARBAUX Marc, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

- **Décide d’émettre un avis favorable** sur la composition de la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l’artificialisation des sols telle que proposée par la Région Grand Est,
- **Demande de prévoir la possibilité de suppléances**, en cas d’indisponibilité du représentant ciblé dans la composition par collègues.

Délibération N° 3 – Commande publique – Divers types de contrats – Etablissement d’un schéma directeur du réseau de chauffage urbain – Avenant à la convention visant le partage des coûts de prospective.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l’avenant à la convention visant le partage des coûts de prospective en vue de mener une étude commune sur l’intérêt d’établir un réseau de chauffage urbain commun aux trois communes.

Délibération N° 4 – Environnement – Identification des zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables ZAENR.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

- **IDENTIFIE** les zones d’accélération pour l’implantation d’installations terrestres de production d’énergies renouvelables ainsi que leurs ouvrages connexes mentionnés ci-après, ainsi que sur les cartes annexées à la présente décision, et présentant les surfaces cadastrées :

* *annexe 1* : ZAENR solaire photovoltaïque sur bâtiment et thermique,

* *annexe 2* : ZAENR réseau de chaleur urbain ;

- **CHARGE** le Maire ou son représentant de transmettre au référent préfectoral, à l’EPCI et au SCOT, les zones identifiées.

Délibération N° 5 – Fonction publique – Personnel contractuel – Convention cadre de mise à disposition de personnel contractuel par le service de missions temporaires du Centre de Gestion de la F.P.T. des Vosges.

Rapporteur : Monsieur Marc BARBAUX, Maire.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

- **APPROUVE** la convention cadre susvisée telle que présentée par Monsieur le Maire,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégué à signer cette convention avec Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale des Vosges, ainsi que les documents y afférents,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire appel, le cas échéant, au service de missions temporaires du CDG 88, en fonction des nécessités de services,
- **DIT** que les dépenses nécessaires, liées à ces mises à disposition de personnel par le CDG 88, seront autorisées après avoir été prévues au budget.

Délibération N° 6 – Domaine et patrimoine – Divers actes de gestion du domaine privé – Autorisation de passage d’un itinéraire de randonnée VTT sur le territoire communal.

Rapporteur : Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, adjoint en charge de la forêt.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

S’ENGAGE :

- à agir de manière à préserver le caractère public et ouvert des chemins d’intérêt touristique (circuits VTT) retenus sur son territoire ;
- à ne pas les aliéner ;
- à y maintenir la libre circulation du vélo tout terrain, en particulier par un entretien régulier des chemins en lien avec les services du PETR du Pays d’Epinal, Cœur des Vosges ;
- à en empêcher l’interruption (pas de clôtures) ;
- à accepter un balisage conforme à celui défini par la Fédération Française de Cyclisme et l’implantation du ou des points d’accueil et d’information ;
- et à prévoir le remplacement desdits itinéraires par des itinéraires de substitution en cas de modifications (suppression, remembrement, cession, ...) en lien avec les services du PETR.

Délibération N° 7 – Enseignement – Reconstitution de l’organisation du temps scolaire.

Rapporteur : Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint aux affaires scolaires.

A l’unanimité des suffrages exprimés : 22 voix pour,

DECIDE de reconduire la semaine d’enseignement de 24 heures sur 4 jours pour la rentrée 2024,

PROPOSE à Madame la Directrice Académique de l’Education Nationale de maintenir l’organisation du temps scolaire, comme suit :

Ecole maternelle Julia Colin

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	De 08h40 à 12h00	De 08h40 à 12h00	De 08h40 à 12h00	De 08h40 à 12h00
APRES-MIDI	De 13h50 à 16h30	De 13h50 à 16h30	De 13h50 à 16h30	De 13h50 à 16h30

Ecole élémentaire Robert Desnos

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
MATIN	De 08h30 à 12h00	De 08h30 à 12h00	De 08h30 à 12h00	De 08h30 à 12h00
APRES-MIDI	De 14h00 à 16h30	De 14h00 à 16h30	De 14h00 à 16h30	De 14h00 à 16h30

Puis, sont données au conseil municipal les informations suivantes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la **population légale** à prendre en compte à compter du 1^{er} janvier 2024 est de **3270 habitants** contre 3285 habitants en 2023.

Un **COFIL de la ZAC du parc de l’Arsenal** sera organisé courant janvier pour présenter le CRAC 2022.

Des aménagements de sécurité vont être engagés afin de réduire la vitesse, en particulier entre les deux écoles. Des feux « récompenses » ont été commandés et seront installés courant 2024 rue Général de Gaulle.

Monsieur le Maire a souhaité remercier Monsieur Laurent GAVOILLE pour son travail et son implication dans la **conception du bulletin municipal**. Il a fait remarquer au conseil municipal que c’était un travail énorme de sa part, en plus des missions qui lui sont confiées. UN GRAND MERCI.

Une réunion « *démocratie participative* » a été organisée le mercredi 13 décembre.

Madame DUMARTIN regrette que la parole ait été monopolisée par deux membres, et ce pour des plaintes.

Monsieur BOXBERGER estime qu’il faudrait peut-être réfléchir à une autre manière d’animer ce groupe.

Madame HUSSON propose que la commune réfléchisse à la création d’une enveloppe budgétaire réservée à un ou plusieurs projets qui pourraient être proposés par le groupe de travail. Ça pourrait permettre de donner des objectifs concrets au groupe.

Monsieur le Maire propose donc d’étudier la proposition de Madame HUSSON en précisant qu’il faut faire la différence entre un groupe de projet participatif et un groupe de concertation et de rencontre de démocratie participative.

Monsieur le Maire rappelle ensuite **quelques dates à retenir** :

- Jeudi 21 décembre à 12h00 : **repas de Noël des écoles**
- Jeudi 21 décembre à 18h00 : **réunion des bénévoles de la bibliothèque**
- Samedi 6 janvier à 10h15 : **cérémonie des vœux.**

Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE rappelle qu’il souhaite **réorganiser l’utilisation des salles de la Maison Charles Grandemange** car il a pu remarquer que les salles sont souvent laissées sales et non rangées, que ce soit par les associations ou par les services périscolaires.

De plus, il indique que toute demande de location de salle devra être effectuée à l’adresse contact de la mairie (contact@mairie-chantraine.fr). Monsieur NOIRTIN, DGS, se chargera ensuite de transférer ces demandes à Messieurs VALDENNAIRE et BARBAUX pour validation. Plus aucune réservation ne pourra être faite en direct auprès des services.

Madame HUSSON et Monsieur CLAUDEL estiment qu’il est nécessaire de travailler en petit groupe sur le sujet et de proposer un règlement aux utilisateurs.

Monsieur VALDENNAIRE informe sur l'**avancement du schéma d'accueil du public en forêt**. Dix-sept communes font partie du groupe de travail, le but à terme étant de rédiger une charte d'utilisation des forêts. Une rencontre sera proposée début février pour présenter intégralement les travaux réalisés sur le sujet.

Monsieur VALDENNAIRE informe également qu'il travaille avec l'agglomération sur l'organisation du festival « **ENJOY VELOS** » qui se tiendra les 4 et 5 mai 2024 sur le Petit Champ de Mars à Epinal. Il y sera proposé un espace d'exposition et de tests de vélos et accessoires. Il sera proposé, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, que la commune participe financièrement à cet événement.

Monsieur CLAUDEL est très surpris par le fait que la commune puisse apporter son aide financière pour l'organisation d'un festival ayant un but très commercial.

Monsieur VALDENNAIRE lui explique qu'il ne faut pas apparenter cette manifestation à un salon commercial mais la considérer comme une opportunité pour l'agglomération de faire connaître le secteur, et par là même de faire travailler les acteurs locaux (hébergements, restaurants, ...)

Madame Sandrine HINGRAY informe que le « **Chantraine Echo 2024** » va bientôt pouvoir être publié. Une dernière relecture est en cours.

Elle signale que cinq administrés se sont inscrits pour le **concours des décorations de Noël**. Une visite des candidats sera effectuée le **27 décembre 2023 à 10 heures** par un groupe composé de Mesdames **GILLE, HINGRAY, OHNIMUS** et de Messieurs **AUBERT, BARBAUX, BAUR, BOXBERGER, VALDENNAIRE**.

Madame Agnès BOUDOT regrette de ne pas avoir été prévenue du passage de Saint Nicolas dans les écoles. Elle fait remarquer qu'on sait l'appeler pour pallier les absences mais pas pour les animations organisées ponctuellement.

Monsieur BOXBERGER prie Madame BOUDOT de bien vouloir l'excuser pour cet oubli de sa part.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Le Maire

Marc BARBAUX



La Secrétaire de séance,

Brigitte GILLE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "B. Gille", with a horizontal line underneath.

Présent Procès-verbal affiché le 16 FEV. 2024